

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.		Date d'inspection Le 12 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Mini-Sol Inc.		Numéro de permis 2000379	
Adresse 63 rue Laplante E Petit-Rocher NB E8J 1H4		Numéro de téléphone (506) 783-9814	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 50	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Lors de la visite, le ratio est respecté.
- Lors de la visite, 12 dossiers des enfants sûrs 27 ont été vérifiés. Les profils et les consentements signés sont tous remplis en bonne et due forme.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur le lieu et à chaque sortie.
- Les produits toxiques, chimiques et d'entretien sont barrés sous clé et hors de portée des enfants.
- Observations: Lors de la visite, les enfants s'amuse à l'extérieur.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 12 décembre 2025

Date

original signé par
Raymonde Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"